

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 261

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259162>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

15.000 aliénés, recrutés en majeure partie dans la population urbaine. Freud, en révélant la grande part de la vie affective dans les causes d'aliénation, a permis à la thérapeutique mentale de faire d'énormes progrès. Les névroses sont souvent causées par des conflits nés dans la vie privée ou sociale, par la lutte pour l'existence, le parasitisme, la lâcheté individuelle. Un traitement psychique approprié rétablira l'équilibre là où il n'existait plus; l'individu, rentré en pleine possession de son moi, redeviendra un être utile à sa famille, à la société, et pourra fournir son plein rendement. M. Repond a recommandé aux assistants d'adhérer aux associations pour la prophylaxie mentale qui se créent peu à peu dans nos cantons; la Suisse adhèrera prochainement à l'Association européenne. Des dispensaires spéciaux devront être créés avec des médecins spécialistes, où des consultations seront données. Il arrive qu'un enfant, jusqu'alors studieux, ne travaille plus; on a la tendance à rechercher la cause physique de cet arrêt, lorsqu'il est dû souvent à un léger trouble mental. — L'exposé si nouveau et si attachant de M. Repond a suscité une intéressante discussion. La question est peu connue; c'est une porte qui s'ouvre. L'assemblée s'est déclarée favorable à la création des Associations pour la prophylaxie mentale et de dispensaires spéciaux. Ce sujet sera mis à l'étude par le Comité.

Venait ensuite à l'ordre du jour la question de la revision de la loi fédérale sur l'assistance publique. Cette loi du 22 juin 1875 étant désuète et ne répondant plus aux exigences modernes, l'Assemblée, après un long échange de vues, a voté la résolution suivante:

« La V^{me} Assemblée générale annuelle des groupements d'assistance et de prévoyance sociales, réunie à Sion le 21 mai 1927, après étude de la situation faite aux malades indigents domiciliés hors de leur canton d'origine, exprime le vœu que la loi du 22 juin 1875 réglant les obligations respectives des communes de domicile et d'origine, soit soumise à un nouvel examen de la part des autorités cantonales compétentes. A cette fin, elle demande respectueusement à l'autorité fédérale:

« 1. De prendre l'initiative d'une convocation des chefs des Départements cantonaux intéressés et des directeurs d'assistance privée de nos grandes villes.

« 2. De soumettre à l'Assemblée ainsi constituée la question de l'amélioration de l'assistance intercantonale aux malades indigents, et éventuellement une revision de la loi fédérale du 22 juin 1875. »

La séance avait été suspendue pour le dîner, aimablement offert par le Conseil d'Etat valaisan. De cordiales paroles ont été prononcées par MM. Amez-Droz, secrétaire au Département de l'Intérieur du Valais, Paul de Rivaz, conseiller municipal à Sion, qui salua la présence du Révérend Père Paul-Marie, un des pionniers de l'assistance en Valais, lequel, avec l'aide de quelques personnes charitables, a entrepris la construction d'un asile de vieillards de vingt-cinq lits, devenu insuffisant; aussi le Père Paul-Marie, se remettant à la besogne, vient de décider la création d'un nouvel hospice de cinquante lits, dont le coût est de 250.000 fr., tout ceci sans aucun subside quelconque. M. Leutscher, délégué de la Commission fédérale d'assistance, félicita le groupement romand pour son bon travail. Les participants grimpèrent encore au château de Valère, dont ils visiteront l'église et le musée, et goûtèrent, avant de se séparer, à une collation bien valaisanne, gracieusement offerte par la commune de Sion dans le *Mazot* (cave communale), où là encore d'aimables discours furent prononcés par les représentants de la ville.

(Retardé faute de place.)

S. B.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44

LAUSANNE

Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal* 11. 1353. — Cordial merci aux généreux donateurs.

S. A. F. F. A.

Exposition suisse du Travail féminin (Berne 1928)

L'agriculture à la Saffa

Alors que les femmes occupées dans l'industrie ou pratiquant différents métiers ont souvent l'occasion de montrer au public les résultats de leur activité, celles qui font du jardinage ou de l'agriculture bénéficieront pour la première fois de ces avantages à la « Saffa ». Nous nous trouvons dès lors en face d'une tâche toute nouvelle, et les lectrices de ce journal seront certainement intéressées par le plan prévu pour cette partie spéciale de l'Exposition.

Une première question se pose: *Qui exposera?* Les femmes et les jeunes filles occupées de façon quelconque dans l'agriculture ou le jardinage, soit qu'elles dirigent une entreprise ou une exploitation agricole, soit qu'elles en possèdent une pour leur compte; puis celles qui fabriquent des instruments, des outils, des appareils divers, etc., destinés à l'agriculture et au jardinage. Les écoles et les associations agricoles pourront exposer aussi bien que les individus.

2. *Que pourra-t-on exposer?* La liste des objets qui, suivant le règlement spécial du groupe « Agriculture et jardinage », seront admis est extrêmement longue: aussi nous bornerons-nous à en citer quelques exemples. En premier lieu, des tableaux scientifiques sur le rendement agricole, des statistiques concernant le coût de la vie, des études relatives aux soins à donner aux animaux domestiques, etc. Puis seront encore exposés des produits agricoles, tels que des légumes, des plantes textiles, oléagineuses et aromatiques, des fruits, soit frais, soit séchés, soit conservés, des produits laitiers. L'apiculture, la viticulture, l'élevage du petit bétail, des lapins, des porcs, trouveront également à leur place, ainsi que les installations de poulaillers et de clapiers modèles. On pourra, en outre, exposer des plans et des décorations de jardins de tout genre: jardins d'agrément, jardins potagers, vergers, roseraies, pépinières, etc. Enfin, les jardinières fleuristes pourront exposer à des fleurs coupées en bouquets, des groupes de plantes, etc., etc.

3. *Comment exposera-t-on?* Il résulte de ce qui précède que l'on pourra aussi bien exposer en plein air que dans les halls de l'Exposition. Des Expositions antérieures ayant montré qu'une impression plus grande était produite par une exposition dans un local clos, le Comité du Groupe II s'inspirera de cette idée dans l'attribution des places.

4. *Quand exposera-t-on?* A côté de l'Exposition principale, qui s'étendra sur la période du 26 août au 30 septembre 1928, il sera organisé des expositions temporaires, d'une durée d'une semaine environ, comprenant les objets suivants: groupes de plantes fleuries; produits agricoles; légumes et fruits de jardins; volailles et lapins; animaux domestiques, etc.

Les personnes et les groupements désirant participer à cette Exposition sont priés de s'inscrire au plus vite (et en tout cas avant le 1^{er} janvier 1928), soit auprès de la Commission cantonale de leur canton, soit auprès du Secrétariat de la « Saffa », 22, Amt-hausgasse, Berne, soit encore auprès de la présidente du Comité du groupe II, M^{lle} Sahli, Rabbentaltreppé, 10, Berne. On trouvera aux mêmes adresses tous les renseignements nécessaires sur les points de détail.

Carnet de la Quinzaine

Nous publions gratuitement sous cette rubrique tous les avis de conférences, de réunions, d'Assemblées, etc., organisés par des Sociétés féministes ou d'intérêt féminin, durant la quinzaine qui suit la parution de chacun de nos numéros. Pour pouvoir figurer dans cette liste, ces avis de conférences doivent être envoyés à la Rédaction du *Mouvement* avant le lundi au plus tard qui précède le vendredi où notre journal paraît à Genève. Prière de fournir bien exactement toutes les indications nécessaires.

Samedi 25 juin.

LAUSANNE: Association vaudoise pour le Suffrage féminin. Assemblée générale annuelle (Hôtel du Château, Ouchy), 14 h. 30: Séance administrative. — Thé. — *Maternité et féminisme*, causerie par le Dr Muret. — 19 h.: Souper en commun. (La séance est publique.)